

Procédure de raccordement/déversement au réseau d'assainissement



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

V2 du 09/06/2021

- Légende :**
- Commune
 - Communauté de Communes
 - Usager
 - Délégataire

Arrêté accordant le permis de construire

Demande d'autorisation de raccordement/déversement

Phase administrative

Instruction
Délai maximal : 2 mois

Formulaire « demande de raccordement/déversement »¹ & selon les cas :

- Convention de servitude, si le tracé de votre branchement traverse une autre propriété
- Estimation des flux (débit, pollution) et dimensionnement des prétraitements pour un déversement « non domestique »

¹ : Formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cc-berce-belinois.fr/collectif/>

² : Pour les usagers « non domestiques », les frais d'analyse de l'étude d'incidence du rejet sur les système d'assainissement s'élèvent à 350 € HT

Courrier d'accord sur raccordement

Si vous réalisez les travaux sans l'autorisation préalable, le service appliquera une amende de 1 000 € et la majoration de la redevance à hauteur de 100%, en plus des frais liés au contrôle de l'ouvrage (contrôle visuel, inspection télévisée, étanchéité)

Réalisation du/des branchement(s) par le délégataire

Phase travaux

Réalisation du/des branchement(s) par une entreprise spécialisée

VEOLIA : 0 969 323 529

Devis sous 15j

Prise de rdv au moins 48h avant le démarrage des travaux, sinon :
- Soit, ouverture de la fouille aux frais de l'entreprise ;
- Soit, réalisation d'une inspection télévisée et d'un test d'étanchéité

Travaux sous 15j
à compter de la commande

Travaux

Contrôle de bonne exécution

Procès-verbal de réception (autorisation de déversement si branchement existant)

Mise en service du branchement par le délégataire

Mise en service

VEOLIA : 96,72 € HT

Délai ≤ 8 jours

Contrôle de conformité
sous 1 mois à compter de la commande

Certificat de conformité

Recouvrement de la PFAC (2 000€)